
HUELGOAT

Sivom. 1,5% de hausse pour les ordures ménagères

29 décembre 2010

Le Sivom a tenu son assemblée générale jeudi. Premier point évoqué à l'ordre du jour: la fixation des tarifs voirie. Le président, Yves Le Floch, a tenu à préciser qu'une bonne partie du reliquat à consommer par les communes membres a été effectuée en travaux.

Voirie : tarifs maintenus

Il propose une augmentation de 2% des tarifs engins et main-d'oeuvre. Une proposition non suivie par l'assemblée générale qui a décidé de maintenir, en 2011, les tarifs 2010. Les tarifs des ordures ménagères ont ensuite été fixés. L'assemblée vote une augmentation de 1,5%, le budget prévisionnel en la matière faisant apparaître un déficit de 12.000 €, en tenant compte des hausses probables de l'incinération de la collecte et de la déchèterie. Il est toutefois précisé que le nouveau tableau a été ajusté, pour chaque commune, sur le nombre exact de chaque catégorie de foyers.

**Déneigement : le personnel disponible**

Enfin, côté investissement, Paul Cadiou informe l'assemblée de la nécessité de remplacer la benne tri, qui a maintenant neuf ans et vient de subir le remplacement de sa boîte de vitesse, pour 4.800 €. L'assemblée donne son accord pour faire établir des devis, l'acquisition étant prévue pour être budgétisée en 2012. Pour conclure, Paul Cadiou a informé l'assemblée que le personnel du Sivom peut intervenir dans les communes, qui en feront la demande, en mettant à disposition du personnel pour des opérations de déneigement manuel ou mécanique. Il souhaite également que les communes membres lui communiquent les besoins de lamier pour coordonner l'ensemble des opérations de ce type. Enfin, en cette période de fêtes, le Sivom tient à rappeler qu'en matière de tri sélectif, les papiers bulle et les papiers cadeaux, ainsi que le polystyrène, ne doivent pas être collectés dans les sacs jaunes.

© Copyright Le Télégramme 2009